

COMMUNE

ST MAURICE DE GOURDANS

DEPARTEMENT

AIN

2023/
Accusé de réception en préfecture
001-210103784-20231109-230503_DM-DE
Date de télétransmission : 22/11/2023
Date de réception préfecture : 22/11/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D.FI.23-05-03

Date convocation : 02.11.2023
Nombre de conseillers présents et
représentés : 20

Votants : 20
Délibération publiée le : 16/11/2023

OBJET : DECISION MODIFICATIVE

Le neuf novembre deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Maurice de Gourdans, dûment convoqué en séance officielle le deux novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Fabrice VENET, Maire.

PRÉSENTS :

Fabrice VENET, Marie-Claude REGACHE, Jean-Claude RAPPY, Vanessa OLLIER, Jean-Michel MASSON, Myriam SAINT-GENIS, Thierry LONGCHAMP, Martine PAVAILLER, Michel MITANNE, Nathalie LLAMBRICH, Didier BRAU ; Julien PERRIN ; Yves VENÇON, Jérôme ARRAMBOURG;

ONT DONNÉ PROCURATION : Catherine Ba (*pouvoir à J. Arrambourg*) ; Denise Bouvier (*pouvoir à Y. Vençon*) ; Loïc Calard (*pouvoir à N. Llambrich*) ; Sandrine Crost (*pouvoir à J.M Masson*) ; David Richard (*pouvoir à F. Venet*) ; Estelle Segura (*pouvoir à M-C Regache*)

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Marc Puype

ABSENTE : Samuèle Salmon ; Delphine Gissien

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Myriam Saint-Genis

OBJET : DECISION MODIFICATIVE

Rapporteur : Monsieur Rappy

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 – abrégée,
Vu le budget annexe eau et assainissement 2023,

M. Rappy, adjoint aux finances de la commune propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision budgétaire modificative n°1 du budget annexe Eau et Assainissement de l'exercice 2023 afin d'ajuster les crédits des sections exploitation et investissement.

D.FI.23-05-03

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
RF 002 : Résultat d'exploitation reporté				12 687.79 €
RF 7011 : Vente d'eau			12 687.79 €	
TOTAL Fonctionnement			12 687.79 €	12 687.79 €
INVESTISSEMENT				
RI 001 : Solde d'exécution de la section investissement reporté				462 159.04 €
D2315 : Installation, matériel et outillages techniques		462 159.04 €		
TOTAL Investissement		462 159.04 €		462 159.04 €

Accusé de réception en préfecture
001-21010374-230503_DM-DE
Date de télétransmission : 22/11/2023
Date de réception préfecture : 22/11/2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

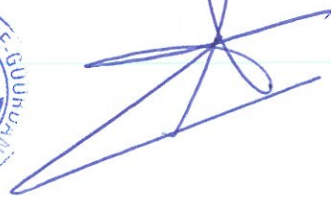
- **ACCEPTE** les modifications proposées
- **AUTORISE** M le Maire à signer tous les documents à intervenir dans le cadre de ce dossier.

Pour : 20 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Le secrétaire de séance,
Myriam Saint-Genis



Pour extrait conforme
Le Maire
Fabrice VENET

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr